



Blocage saisie attribution RSI pour une société clôturée

Par **aubinp**, le **16/01/2016** à **16:52**

Bonjour,

Je viens vers vous car je fais face à une situation incompréhensible.

En effet je viens de prendre connaissance en un jour (je n'ai pas eu accès à mon courrier pendant 1 an) de ma situation avec le RSI.

J'ai eu une EURL (à la rochelle) que j'ai clôturé le 30/04/2014 (j'ai en ma possession des attestations du CFE, du CCI et même du RSI qui le prouvent).

A mon grand étonnement, je constate ce matin que mes comptes ont été vidés, plus exactement bloqués pour une saisie attribution. Je prends en même temps connaissance de mon courrier : des dizaines de lettres du RSI (de Niort, de Poitiers et même une lettre d'un huissier mandaté par le RSI d'Aquitaine qui me demande plus de 12 000€).

La dernière lettre (de Poitiers) m'informe que je dois 21 528 € de cotisations 2015 (alors que ma société est en cessation d'activité !!), à payer avant le 22 janvier. La précédente lettre (de Niort) était une relance a l'amiable de 3091 €.

Toutes les autres sont pleines d'incohérences, les montants se suivent mais sans aucune logique...

Je n'ai eu aucune notification d'huissier récemment m'informant d'une saisie sur mes comptes. Je me retrouve à -30 000€ sur mes comptes environ une semaine avant la date butoir.

Vous imaginez mon incompréhension et ma panique !!!!! Comme nous sommes samedi, je ne peux bien entendu contacter ni ma banque ni le RSI.

Comment peut on me réclamer presque 25 000 € pour une société qui n'existe plus, que j'ai vendu et dont le notaire m'a assuré que toutes mes créances avaient été réglées ?????!!!!

Quels sont les recours face à une erreur si énorme ? A qui m'adresser en premier ? Quelles sont les démarches à effectuer ?

Pensez vous que je pourrai récupérer mon argent rapidement ?

Merci milles fois a ceux qui éclaireront à ma lanterne et qui peut être apaiseront mes inquiétudes.